

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Projet du dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) multisites du « Centre ouest » et de « La Vigne » sur la commune de Saint-Gilles (35590)

En application des dispositions de l'article L.123-19 du code de l'Environnement, une procédure de Participation du Public par Voie Electronique (PPVE) est organisée sur le projet du dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) multisites du « Centre ouest » et de « La Vigne » initiée par la commune de Saint-Gilles.

Cette zone d'aménagement concerté porte sur une surface d'environ 25 hectares et vise la réalisation d'un programme global de construction de 609 logements environ. Elle est aménagée par la société OCDL-LOCOSA (groupe Giboire).

Le projet étant soumis à évaluation environnementale, son étude d'impact a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en date du 08 août 2022 lequel sera porté au dossier soumis à participation du public.

Le dossier mis en ligne comprend :

- Les éléments du projet du dossier de réalisation de la ZAC avec :
 - Une notice de présentation,
 - Le projet de programme global des constructions,
 - Le projet de programme des équipements publics,
 - Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération échelonnées dans le temps,
 - Et ses annexes (plans techniques, documents techniques, plan de programme des constructions, hypothèse d'implantation des constructions).
- L'étude d'impact actualisée valant dossier loi sur l'eau et étude d'incidences Natura 2000 ainsi que son résumé non-technique
- L'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) de Bretagne
- Le mémoire en réponse à l'avis de la MRAE.
- La délibération du Conseil municipal n°2019.12.01 du 17 décembre 2019 approuvant le bilan de la concertation et le dossier de création de ZAC.

**La participation du public par voie électronique aura lieu du
jeudi 19 janvier 2023 au vendredi 17 février 2023 inclus.**

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble du dossier par voie électronique sur le site internet de la commune <https://www.saint-gilles35.fr/accueil>, où l'ensemble des documents composant le dossier de participation pourra être téléchargé. Un exemplaire papier du dossier sera consultable à l'accueil de la mairie aux horaires habituels d'ouverture, du lundi au vendredi uniquement.

Des informations complémentaires sur le projet soumis à participation du public par voie électronique pourront également être demandées auprès de la mairie de Saint-Gilles, 4 rue du Centre, 35590 SAINT-GILLES, infocom@saint-gilles35.fr, tél : 02.99.64.63.27.

Pendant la durée de la PPVE, le public transmet ses observations et propositions directement à l'adresse suivante : zac@saint-gilles35.fr

Les observations transmises par courriel seront publiées sur le site internet de la commune à <https://www.saint-gilles35.fr/accueil> dans les meilleurs délais, donc visibles par tous.

Les observations ou propositions formulées ou réceptionnées après la clôture de la participation du public ne pourront pas être prises en considération.

A l'issue de la participation du public, une synthèse des observations et des propositions du public sera rédigée et le dossier de réalisation de la ZAC multisites « Centre ouest » et « La Vigne », éventuellement modifié pour tenir compte de cette participation et des avis émis, sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

La synthèse des observations et des propositions du public sera consultable sur le site internet de la commune de Saint-Gilles pendant trois mois à partir de la publication de la décision d'approbation du dossier de réalisation de la ZAC multisites « Centre ouest » et « La Vigne ».

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet de la commune de Saint-Gilles, publié dans deux journaux régionaux ou locaux et affiché à la mairie de Saint-Gilles et dans le périmètre de la ZAC multisites, 15 jours avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique et pendant toute la durée de celle-ci.

Fait à Saint-Gilles,
Le 19 décembre 2022

Le Maire,
Philippe THÉBAULT

